

A propos de la déclaration de candidature de Benoît Quèbre

Après avoir démissionné un mois plus tôt avec ses colistiers ce qui a eu pour conséquence l'organisation de nouvelles élections, Benoît Quèbre nous présentait sa nouvelle candidature, la troisième aux municipales de Montech, souhaitant ainsi « *ouvrir une nouvelle page pour Montech : celle de l'apaisement et de l'action concertée...notre commune doit retrouver sa sérénité...* ».

Cette déclaration de candidature surréaliste s'apparenterait-elle à celle d'un pompier pyromane ? Le chef de file de « Montech Ensemble » ne manque pas d'air...Comment peut-il s'ériger en « chevalier blanc », lui qui semble ne pas être étranger aux manigances, aux sombres manœuvres qui ont conduit à des élections municipales anticipées. Cette opposition revancharde à laquelle il appartient, n'a eu de cesse de nous dénigrer et nous empêcher de travailler sereinement au service des Montéchois depuis près de deux ans et demi.

Qui est Benoît Quèbre ?

Un peu d'histoire... Benoît Quèbre semble avoir l'habitude d'allumer de nombreux feux et semble aimer jouer au pompier de service. A croire que c'est son obsession. En effet, déjà, lors des élections Municipales de 2001 alors que, ancien Secrétaire Général de la Mairie de Montech, il se présentait contre l'ancien Maire Robert Lagrèze, il tenait les propos suivants contre ce dernier :

« ses relations sont basées sur des rapports de force, fait pression sur les personnes pour les empêcher de figurer sur sa liste, manque de transparence et de concertation dans la gestion des dossiers, gestion autoritaire des personnels de la Mairie, ses conseillers municipaux ne le suivent plus, seuls 9 conseillers sur 22 se représentent avec lui »

Son discours n'a pas varié en dix années, et il est également important de noter que la tête de liste Montech Ensemble tient le même langage à l'égard du Maire actuel, Valérie Rabassa.

D'ailleurs, malgré le fait que l'ancien Maire Robert Lagrèze l'ait traité « *de menteur, d'incompétent, de déloyal, de malhonnête et accusé d'être seulement intéressé* » Benoît Quèbre, sans états d'âme, n'a pas hésité à rejoindre son ancien mentor en 2008, à l'affût en 13^{ème} position de la liste tirée par ce dernier. Il devient enfin Conseiller Municipal d'opposition de Montech après plusieurs échecs et suite aux nombreuses démissions successives de la liste de Montech Dynamique. Tout cela n'est pas sérieux et particulièrement inquiétant s'agissant d'une personne qui veut prendre en main l'avenir des Montéchois, ouvrir une nouvelle page pour Montech, celle de l'apaisement et pour que Montech retrouve enfin sa sérénité.

A propos de la liste portée par Jacques Moignard : un nom peut en cacher un autre

A propos de la liste « Rassemblement pour Montech », portée par Jacques Moignard, un nom peut en cacher un autre... Nos adversaires qui évoquent si souvent la « transparence » seraient bien inspirés d'apporter quelques précisions sur certains membres de leur liste. En effet, il est bon de savoir qu'une éminente colistièrre de la liste de Jacques Moignard, 4^{ème} sur sa liste, Marie Anne Arakélian est la fille de l'ancien Maire de Montech, Robert Lagrèze, battu largement en mars 2008.

Si on ajoute à cela que les têtes de l'autre liste menée par Benoît Quèbre et Chantal Fasan sont issues de la liste Montech Dynamique pilotée par l'ancien Maire, on peut se demander si nous n'avons pas deux listes Lagrèze contre nous...Il semblerait que ces gens ne lésinent pas sur les moyens pour revenir aux affaires !

Un Maire et son 1^{er} Adjoint doivent-ils impérativement habiter la Commune ? Cette question doit se poser dans la mesure où les chefs de file de cette liste Jacques Moignard et Marie-Anne Arakélian ne

vivent pas à Montech, même si le fait d'avoir des biens sur la Commune pour l'un, et un bail signé depuis quelques jours pour l'autre, leur permet d'être éligibles. Rappelons que l'un habite Lavilledieu et l'autre Montauban. Cette question se pose d'abord au niveau juridique, mais elle se pose également, et surtout, au niveau moral.

Du point de vue légal, le fait d'être Maire ou 1^{er} Adjoint et ne pas résider dans la commune où on est élu est possible. Mais est-ce souhaitable ? La réponse est non, ce n'est pas souhaitable car il semble que laisser des individus diriger une commune sur laquelle, ils n'ont pas résidé depuis très longtemps est une brèche permettant le « parachutage politique ». Ce n'est pas le cas ici, bien entendu... Par contre, il semble très important que les élus vivent le quotidien des concitoyens qui leur ont accordé leur confiance. De plus, le Maire est garant de la sécurité de ses administrés et, à ce titre, lui-même et son 1^{er} Adjoint ont la responsabilité de réunir la cellule de crise en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). En effet, le Maire se substitue, dans ce cas, au Préfet dans les premières minutes de la catastrophe afin de mettre en œuvre les mesures d'urgence dans l'attente des premiers secours. Cela implique impérativement que lui-même et ses Adjoints doivent résider à quelques minutes de l'événement ou prendre des dispositions pour s'y rendre rapidement. Ce ne sera pas le cas à Montech : il n'y aura donc ni pilote, ni co-pilote dans l'avion....et ne reste plus qu'à prier pour qu'une tempête du niveau de celle de 2006 ne se reproduise pas !

A propos du climat qui règne sur Montech selon Jacques Moignard

A propos du climat « mauvais » qui règne sur Montech, Jacques Moignard évoque un certain nombre d'urgences à traiter notamment rendre le « climat moins délétère » qui nuit au développement économique de Montech et à l'épanouissement social dans notre commune, ainsi que les agressions personnalisées qui conduisent fatalement à un « climat conflictuel et appauvrissant ».

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec Jacques Moignard sur ces points, mais nous aurions souhaité qu'il soit plus clair en précisant qui est à l'origine de ce climat malsain, car il sait pertinemment que ce sont les leaders de la liste « Montech Ensemble » (ex Montech Dynamique), lesquels sont également à l'origine du retour aux urnes anticipé des Montéchois.

Jacques Moignard, les impôts des Montéchois, et le gymnase du Collège

A propos des impôts en hausse et subventions en baisse... Nous avons fait la promesse en 2008 de ne pas augmenter les impôts et nous l'avons tenue, et nous n'augmenterons pas les impôts dans les années à venir si les Montéchois nous font de nouveau confiance.

Mais que fera la liste de Jacques Moignard au niveau des impôts ? Les Montéchois peuvent être inquiets dans la mesure où les Conseillers Municipaux socialistes avaient fermement réclamé une augmentation des impôts lors d'un des derniers Conseils Municipaux, demande rejetée par Madame le Maire. Les Montéchois peuvent être également inquiets quand on pense que le Conseiller Général Moignard, lequel souhaite brutalement s'occuper du bien être des Montéchois, vote systématiquement l'augmentation annuelle des impôts au niveau du Conseil Général (d'autant plus qu'il est très facile d'augmenter les taux de taxe d'habitation quand on n'habite pas la Commune), tout en refusant, voire restant sourd aux demandes de subventions de la Municipalité. Par exemple, la Municipalité a proposé de financer à hauteur de 50% le gymnase du Collège, attendu depuis longtemps par les jeunes Montéchois... nous attendons toujours une réponse du Conseil Général et de Jacques Moignard qui le représente et qui semble avoir oublié ce dossier comme tant d'autres en Conseil d'Administration du Collège, et qui déclarait lors de son dernier Conseil au mois de décembre 2010, que celui-ci (le gymnase) n'était pas d'actualité...ni budgété.

Il est aussi important de savoir que, s'agissant des impôts ou des subventions, le Conseiller Général Moignard a également adopté cette même attitude négative vis-à-vis de l'équipe municipale qui nous a précédé. On pourrait donc sourire, si ce n'était pas si dramatique, lorsque Jacques Moignard indique qu'il faut renouer le dialogue avec le Conseil Général...